

# LES SERVICES DE SOINS

## *Leur fonctionnement, leur organisation*

L'identification (*nom, prénom, fonction*) de chacun des professionnels auxquels vous aurez affaire tout au long de votre séjour figure sur le revers de la poche poitrine de sa blouse ou sur un badge. Chacun fera preuve de courtoisie à votre égard en se présentant à vous.

Tous les personnels et collaborateurs des établissements du GCS doivent faire preuve de discrétion professionnelle pour tous les faits, informations ou documents dont ils ont connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions. Chacun doit aussi respecter votre personnalité et votre dignité.

### **L'ÉQUIPE MÉDICALE**

Chaque service est placé sous la responsabilité d'un chef de service. Il est assisté de praticiens et d'internes. Seule l'équipe médicale est habilitée à répondre à vos questions relatives à votre état de santé.

Lorsque la confidentialité du dialogue médecin/patient ne peut pas être assurée dans la chambre, il est recommandé de convenir d'un rendez-vous, soit directement avec le praticien concerné, soit par l'intermédiaire du secrétariat médical du service.

L'équipe médicale peut aussi répondre, si vous l'y autorisez, aux questions de certains membres de votre famille ou de vos proches. La désignation par vous d'une "personne de confiance" est nécessaire pour faciliter le bon déroulement de votre prise en charge en toutes circonstances.

### **LE CADRE SUPÉRIEUR DE PÔLE**

Le Cadre supérieur de pôle assiste le médecin responsable du pôle. Il travaille en lien avec les cadres des unités et les équipes pour coordonner les prestations de soins.

### **LE CADRE DE SANTÉ**

Le Cadre de santé organise l'activité paramédicale, anime l'équipe dont il est responsable et coordonne les moyens alloués, d'un service de soins, médico-technique ou de rééducation, en veillant à l'efficacité et à la qualité des prestations, à l'efficacité des soins.

Le Cadre de santé est à l'écoute de vos besoins et attentes ; il est à votre disposition, à celle de votre famille ou de vos proches si vous le souhaitez.

### **LE PRÉPARATEUR EN PHARMACIE HOSPITALIÈRE**

Il concourt, sous la responsabilité du pharmacien, à la bonne gestion des produits de santé, à l'analyse de la prescription, à la dispensation du médicament ainsi qu'au conseil de bon usage pour le patient. Il participe aux opérations de stérilisation.

### **LE KINÉSITHÉRAPEUTE**

Il réalise de façon manuelle ou instrumentale des soins de réadaptation ou de rééducation visant à préserver, développer ou restaurer les capacités fonctionnelles des personnes, suite à un traumatisme, une maladie ou un handicap. Il travaille en étroite collaboration avec l'équipe médicale et l'équipe soignante pour la coordination des soins.

**LA DIÉTÉTICIENNE** est le professionnel de santé spécialiste de l'alimentation-nutrition. Elle travaille sur prescription médicale. Vous pouvez aussi la solliciter pour bénéficier de conseils nutritionnels individualisés.

À la Maison Départementale de Retraite de l'Yonne, le conseiller hôtelier peut vous assister en matière alimentaire.

**L'INFIRMIÈR(E)** réalise des soins destinés à maintenir, promouvoir ou restaurer votre santé. Elle évalue vos besoins, coordonne et vous dispense des soins de nature technique, relationnelle, éducative et préventive. Elle agit soit à son initiative, soit sur prescription médicale.

Elle participe à votre information et à votre accompagnement ainsi qu'à celui de votre entourage.

Elle collabore avec divers partenaires de santé afin de vous dispenser des soins personnalisés.

Elle participe également à l'encadrement des étudiants en soins infirmiers et autres stagiaires.

**L'INFIRMIÈR(E) HYGIÉNISTE ou le RÉFÉRENT HYGIÉNISTE** organise, coordonne et met en œuvre les actions relatives à l'hygiène hospitalière, la prévention du risque infectieux et la lutte contre les infections nosocomiales.

**LES TECHNICIENS DE LABORATOIRE** réalisent les analyses biologiques prescrites par les médecins.

**L'AIDE-SOIGNANT(E) OU L'AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE** (*pour les services d'enfants*) vous accueille et contribue à votre prise en charge globale en vous dispensant des soins d'hygiène et de confort.

Il identifie vos besoins fondamentaux, est à votre écoute pour apprécier votre état de santé afin de restaurer votre autonomie.

Il vous aide dans le choix et la prise de vos repas.

En collaboration et sous la responsabilité de l'infirmier, il assure vos soins et l'éducation à votre santé.

### **L'AGENT DES SERVICES HOSPITALIERS (ASH)**

Il assure l'entretien de votre chambre et participe à la distribution des repas.

Des brancardiers assurent votre transport au sein de l'hôpital.

### **LES ASSISTANTS MÉDICO-ADMINISTRATIFS**

Ils assistent l'équipe médicale dans la tenue de votre dossier, la mise en forme des documents et la gestion des rendez-vous de consultation et d'hospitalisation. Ils gèrent, en relation avec l'équipe médicale, la direction de l'établissement et le département de l'information médicale, les droits d'accès aux informations contenues dans votre dossier patient.

Ils sont vos interlocuteurs directs pour toutes les demandes de délivrance des certificats médicaux qui vous sont nécessaires.

### **LES AUTRES PERSONNELS**

Des personnels de santé spécialisés collaborent également aux soins en fonction du secteur d'activité (*sages-femmes, puéricultrices, infirmières spécialisées, manipulateurs radio, psychologues, ...*).

D'autres personnels (*service administratifs, techniques, logistiques, cuisine, blanchisserie...*) participent au fonctionnement de l'établissement et contribuent également à votre prise en charge.